

Grain de Sable n° 505

16 mars 2005

SOUTIEN AU SYNDICAT DES OUVRIERS AGRICOLES D'ANDALOUSIE

Dans ce numéro

1.- POUR UNE CAMPAGNE DE SOUTIEN AU SYNDICAT DES OUVRIERS AGRICOLES D'ANDALOUSIE (SOC)
Les commandos racistes criminels continuent à frapper à El Ejido.
Samedi 13 février, un ouvrier marocain de 40 ans, Azzouz Hosni, syndiqué au SOC (Syndicato de Obreros del Campo), a été assassiné par un groupe de personnes près d'un bar à El Ejido, cette ville de la province d'Almeria en Andalousie tristement célèbre pour avoir été le théâtre d'un pogrom raciste anti-marocain en février 2000.
Appel d'Attac Méditerranée

2.- PETITION POUR UNE ENQUETE SUR LE MEURTRE D'AZZOUZ HOSNI
Pour l'arrêt des agressions vis-à-vis des immigrés à El Ejido, pour la cohabitation pacifique entre tous les habitants d'Alméria, natifs et immigrés
Groupe ATTAC Méditerranée < groupe-mediterranee@attac.org >

3.- QUAND CONSTITUTION RIME AVEC MANIPULATION : OU SONT PASSES LE PLEIN EMPLOI ET LE PROGRES SOCIAL DE L'ARTICLE I-3 ?
Les partisans de la Constitution remarquent volontiers qu'elle n'est pas parfaite, mais ajoutent aussitôt qu'elle contient des avancées incontestables. Ils affirment que les sujets sociaux qui préoccupent à juste titre ont toute leur place dans les objectifs de l'Union européenne. Ainsi dans l'article I-3 qui définit ces objectifs, est inscrit un développement fondé sur "une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social ?". Cet objectif est souvent cité comme une preuve définitive de l'intégration de la dimension sociale et il peut effectivement sembler positif. C'est pourtant un modèle de tromperie !
Par Christiane Marty, membre du Conseil scientifique d'Attac



UN AUTRE AVENIR POUR L'EUROPE EST POSSIBLE !

http://www.france.attac.org


attac

1.- POUR UNE CAMPAGNE DE SOUTIEN AU SYNDICAT DES OUVRIERS AGRICOLES D'ANDALOUSIE (SOC)

APPEL D'ATTAC-MEDITERRANEE

Les commandos racistes criminels continuent à frapper à El Ejido.
Samedi 13 février, un ouvrier marocain de 40 ans, Azzouz Hosni, syndiqué au SOC (Syndicato de Obreros del Campo), a été assassiné par un groupe de personnes près d'un bar à El Ejido, cette ville de la province d'Almeria en Andalousie tristement célèbre pour avoir été le théâtre d'un pogrom raciste anti-marocain en février 2000. Azzouz travaillait dans les cultures sous serres et dans la construction, il résidait à El Ejido depuis cinq ans et n'avait aucun antécédent de violence ou de délinquance, vivant dans une situation économique absolument précaire.

Ce meurtre n'est que le point culminant d'une suite d'agressions régulières perpétrées, par des commandos de nervis toujours impunis, contre les immigrés (particulièrement les marocains) et d'une suite de harcèlements permanents de la part de la police locale qui les maltraite, les fouille et les menace sous prétexte de contrôles, souvent les emprisonne et les expulse. L'administration et la justice ne manifestent aucune volonté de réagir pour freiner cette violence raciste. C'est pourquoi la majorité de ces agressions n'est pas dénoncée par les victimes et témoins, de peur de représailles de la part des mafias et de mauvais traitements par la police.

Tous les Européens sont concernés.

L'agriculture intensive en Andalousie n'est pas un système de production local : autour d'Almeria la plus forte concentration mondiale de serres de plastique couvre 32.000 hectares de cultures industrielles, et 80.000 immigrés y travaillent dont environ 40.000 sans papiers. On y produit trois millions de tonnes de légumes par an dont la majorité sont exportés dans toute l'Europe. Pendant la haute saison, en hiver, un millier de camions partent chaque jour vers les marchés du nord pour le compte des grandes multinationales de la distribution. Elles imposent aux producteurs des prix de plus en plus bas, ce qui est l'une des raisons de la surexploitation de la main d'œuvre dans cette Californie européenne. Il s'agit d'un concentré de tous les dégâts sociaux et environnementaux que provoquent les processus de développement déséquilibrés et non durables du néolibéralisme.

Plus généralement, la situation des travailleurs migrants dans le secteur de l'agriculture intensive des fruits et légumes doit nous interpeller à bien des égards.Venus du Sud, de l'Est, et d'ailleurs, chassés par la misère et le chômage, ils constituent cette main d'ouvre déracinée et flexible à merci qu'exploite l'agriculture productiviste pour assurer sa rentabilité maximale non seulement en Espagne, mais aussi en France, en Italie, aux Pays-Bas, etc. Etrangers pour la très grande majorité (car les nationaux n'acceptent pas de telles conditions de travail), ils sont désignés comme la cause de l'augmentation du chômage et de l'insécurité, criminalisés par une politique européenne de l'immigration très discriminatoire et souvent livrés de ce fait à des violences xénophobes et racistes. Leur surexploitation, en violation constante des lois, préfigure ce qui pourrait résulter de la généralisation du processus de démantèlement du droit du travail et des acquis sociaux, à savoir la précarisation et la paupérisation de l'ensemble des salariés. Leurs conditions de vie sordides montrent que les droits de l'homme les plus élémentaires (logement, santé, éducation) sont loin d'être des acquis intangibles dans nos pays « riches » et « démocratiques ».

La situation de ces travailleurs migrants doit également nous amener à nous interroger sur le modèle de production agricole dominant et sa finalité, sur les rapports inégalitaires dans le monde, et sur la construction de solidarités ici et ailleurs. Nous avons en outre à nous préoccuper des conséquences de ce type d'agriculture intensive et productiviste sur l'environnement, sur la souveraineté alimentaire, et sur les produits destinés à la consommation de masse.

Comment réagir ?

C'est pour cet ensemble de raisons que les militants du Groupe Méditerranée d'Attac se sont associés à un « collectif de solidarité et d'action » au cours d'une rencontre à Arles à la veille de notre université d'été 2004, comprenant le CODETRAS (Collectif de défense des travailleurs étrangers dans l'agriculture), le Groupe Méditerranée d'Attac, le FCE (Forum Civique Européen) et la LDH (Ligue des Droits de l'Homme - section d'Arles). Après avoir analysé les intolérables conditions de travail et de vie de ces travailleurs souvent sans papiers en Andalousie, dans la région PACA et en Aquitaine, ce collectif a décidé de créer avec les syndicats concernés un réseau d'information, de veille et d'alerte (RIVAL) pour sensibiliser l'opinion publique par la dénonciation de toutes les violations du droit du travail et des droits de l'homme que révèlent les luttes des travailleurs agricoles et pour manifester toutes formes de solidarité politique avec les organisations de défense de ces travailleurs.

Et à titre de première initiative concrète d'action le collectif a choisi de lancer une grande campagne européenne de collecte financière pour aider le SOC

à ouvrir des locaux syndicaux dans la zone des serres d'Almeria. En effet il ne suffit plus de dénoncer les méthodes de surexploitation et les actes de racisme, la meilleure façon d'y résister et d'y mettre un terme est d'aider ces travailleurs à s'organiser et à défendre leurs droits.

Pourquoi aider le SOC ?
Le « Syndicato de Obreros del Campo » se bat depuis près de trente ans pour les droits des journaliers andalous employés dans les grandes latifondias d'Andalousie. Il revendique une réforme agraire et a déjà réussi à implanter plusieurs coopératives agricoles sur des terres occupées puis concédées à des collectifs de journaliers. C'est une organisation qui se consacre strictement à la défense des ouvriers agricoles en Andalousie. Après les émeutes racistes de février 2000, il a décidé de s'implanter dans la région des serres et a installé un bureau à Almeria avec deux représentants : Abdelkader Shasha (Marocain) et Gabriel M'Binki Ataya (Sénégalais). Ils travaillent dans un environnement difficile et dangereux. Le SOC est ainsi le seul syndicat véritablement engagé pour la défense des ouvriers de l'agriculture sous serre sur le terrain. Il a peu de moyens et a donc besoin d'un soutien politique et financier durable.

Cependant, même avec l'aide d'un syndicat, il est très difficile pour les 80.000 ouvriers des serres d'Almeria de s'organiser : ils sont dispersés et n'ont aucun endroit où se rencontrer. En ville les sans papiers craignent d'être arrêtés par la police et expulsés, ils sont victimes d'intimidations et de violences. De plus ils n'ont ni le temps ni les moyens de se rendre jusqu'au bureau du SOC à Almeria. C'est pourquoi le syndicat considère que sa première priorité est d'ouvrir des locaux syndicaux à proximité de l'habitat des immigrés, à la fois lieux de rencontre, de réunion, d'information et d'organisation. Le premier devrait s'ouvrir à El Ejido où les migrants sont le plus fortement touchés par l'exclusion et la répression. Comme dans le contexte actuel il est impossible pour le syndicat de trouver un local à louer, il doit l'acheter, ce qui représente un investissement de 90.000 euros qu'il n'a pas les moyens de financer.

Comment l'aider ?
Créons à travers l'Europe un vaste réseau de solidarité et de soutien

Tous les membres du Comité de Solidarité et d'Action créé à Arles se sont engagés dans le lancement d'une collecte internationale pour aider à financer ce local pour les ouvriers d'El Ejido. Le réseau des comités locaux du Groupe Méditerranée d'Attac, lui-même membre de ce collectif, appelle les militants d'ATTAC France à relayer cette campagne et à gagner les plus larges appuis possibles à l'organisation des travailleurs agricoles de la région d'Almeria et à leurs luttes. Un compte spécial a été ouvert, sous la responsabilité du collectif d'organisation de la campagne, par le comité local ATTAC du pays d'Arles. Si nous parvenons à rassembler quelques milliers de chèques de 5, 10 ou 20 euros pour cette campagne, ATTAC pourra donner un exemple concret de solidarité pour les luttes sociales à l'occasion du Forum Social Méditerranéen...

Nous appelons aussi à signer la pétition du SOC adressée aux autorités d'Almeria pour dénoncer le meurtre d'Azzouz Hosni et exiger que ses assassins soient découverts et traduits en justice.

Nous invitons tous ceux qui s'engageront dans ce vaste réseau européen de solidarité avec les ouvriers d'El Ejido de nous faire parvenir leur adresse courriel ou postale pour que nous puissions les tenir au courant des objectifs atteints par cette campagne et de l'évolution de la situation sur le terrain.
Pour cela, vous pouvez entrer en contact avec le Groupe Méditerranée d'Attac en écrivant à groupe-mediterranee@attac.org

Mais aussi :
- envoyer les contributions à ATTAC Pays d'Arles, avec la mention « SOC-Almeria »

(Crédit Mutuel Arles, 66, rue de la République, 13200 Arles, cpte. 1588907907000200151O1 93)

à l'adresse suivante :
ATTAC Pays d'Arles, Maison des Associations, 13200 Arles.

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

- Signer la pétition lancée par le SOC

à l'intention du Préfet de la région d'Almeria (adresse)

PETITION

POUR UNE ENQUETE SUR LE MEURTRE D'AZZOUZ HOSNI

POUR L'ARRET DES AGRESSIONS VIS-A-VIS DES IMMIGRES A EL EJIDO

POUR LA COHABITATION PACIFIQUE ENTRE TOUS LES HABITANTS D'ALMERIA, NATIFS ET IMMIGRES

Les organisations et personnes qui ont signé cette pétition s'adressent à vous pour faire connaître le climat d'insécurité qui existe actuellement dans la municipalité d'El Ejido en Andalousie ainsi que dans d'autres localités de cette province, affectant principalement les travailleurs immigrés mais aussi tous les travailleurs, provenant d'Almeria ou d'ailleurs, et pour vous demander de le dénoncer et d'exiger des autorités qu'elles y mettent fin.

Samedi 13 février, un camarade marocain du SOC-Almeria de 40 ans, Azzouz Hosni, a été assassiné par un groupe de personnes près d'un bar de la rue Almeria à El Ejido, sans autre motif apparent que le mépris et le harcèlement dont souffrent tous les immigrés de la part de secteurs minoritaires sans scrupules. Azzouz travaillait dans les cultures sous serres et dans la construction, il résidait à El Ejido depuis cinq ans et n'avait aucun antécédent de violence ou de délinquance, vivant dans une situation économique absolument précaire. Cet attentat est le point culminant d'une suite d'agressions permanentes sur les immigrés, particulièrement marocains, provenant de groupes violents, toujours impunis, et d'une attitude de harcèlement permanent de la part de la police qui, sans arrêt, maltraite, détient, fouille et menace les immigrés sur la voie publique sous prétexte de contrôles de routine. Un harcèlement qui, en plus de son caractère excessif et humiliant, est aussi discriminatoire, puisqu'il n'est pas exercé, pour le moment, envers d'autres populations dans une situation similaire.

Il est clair qu'un tel climat ne peut pas être attribué à la population d'El Ejido et d'Almeria en général. Ce sont des groupes, plus ou moins organisés, appuyés par des intérêts économiques, administratifs et policiers, qui, sous des idéologies xénophobes et fascistes, maintiennent un climat de peur et de division entre les différents groupes de travailleurs. Tout cela pour que personne n'élève la voix contre la situation d'exploitation des saisonniers immigrés dans les serres, dans la manutention, les services et dans d'autres secteurs comme la construction, où les conditions d'insécurité entraînent de nombreux accidents du travail, souvent mortels. L'existence de pouvoirs économiques et politiques qui amassent d'énormes fortunes et tirent profit de toute cette situation, n'échappe à personne.

L'administration et la justice n'ont pas été capables de réagir de manière adéquate pour freiner cette violence. La majorité de ces agressions ne sont pas dénoncées par les victimes et témoins de peur de représailles de la part des mafias et de mauvais traitements par la police. Dans tous les cas, on associe ces agressions à des règlements de comptes, au trafic de drogue ou à des bagarres entre immigrés. Dans ces conditions, on comprend que la population d'El Ejido ait autant de préjugés contre les immigrés, vu les manœuvres permanentes de la police à leur encontre, les parti pris des medias et les déclarations des politiciens les accusant de tous les problèmes. Personne ne parle de l'importance du travail des saisonniers immigrés pour assurer la production agricole d'Almeria, principal moteur économique de la province, au bénéfice de tous ses habitants. Sans leur travail et leurs efforts quotidiens, souvent sans papiers et dans des conditions sociales précaires, sans celui des petits entrepreneurs agricoles et des travailleurs en général, le développement économique et social d'Almeria n'existerait pas.

Pour toutes ces raisons, nous considérons indispensable qu'une enquête soit ouverte sur l'assassinat d'Azzouz Hosni. L'identification de ses responsables directs et des motifs du crime serait un premier pas vers une politique efficace de la part de la Subdélégation du Gouvernement d'Almeria, du Commissariat de Police, des Administrations locales et des Tribunaux, dans le respect de la dignité et des droits des personnes immigrées. Une politique qui pourrait réfréner la vague d'agressions perpétrées dans l'ombre et en toute impunité durant ces dernières années. C'est uniquement de cette manière que nous pourrons redresser la mauvaise image acquise par notre région lors des événements xénophobes de février 2000. Les Jeux Méditerranéens 2005 à Almeria sont une bonne occasion de montrer au monde qu'il existe une volonté

sérieuse de mettre fin à cette situation lamentable d'insécurité dans le secteur le plus faible de notre société : les travailleurs. Nous voulons miser sur une justice effective et sur l'égalité de traitement comme bases d'une meilleure entente, d'un respect réciproque et d'une cohabitation pacifique entre personnes de différentes ethnies, origines et cultures avec lesquelles nous vivons dans cette province.

JUSTICE POUR AZZOUZ HOSNI
QUE CESSE L'IMPUNITE POUR LES AGRESSEURS DES IMMIGRES
QUE CESSENT LE HARCELEMENT ET LES HUMILIATIONS PAR LA POLICE
POUR LE RESPECT DES DROITS DE TOUS LES TRAVAILLEURS

Nom de la personne ou de l'organisation :
Domicile :
Signature et timbre :

◦◦◦

POUR UNE POLITIQUE DE COHABITATION PACIFIQUE A ALMERIA

Le SOC et la famille du marocain tué à El Ejido (Almeria) exigent
« l'éclaircissement sur l' assassinat raciste d'Azzouz Hosni »

Suite à l'assassinat pour des raisons xénophobes de notre adhérent d'origine marocaine Azzouz Hosni, dans le cadre d'agressions permanentes contre les immigrés qui ont lieu à El Ejido et dans d'autres localités de la province, et compte tenu du harcèlement policier et de la stratégie d'impunité et de détournement de responsabilités (drogue, disputes, etc.) qui conduit à faire pression sur les témoins de ces actes, nous invitons toutes les organisations et tous les citoyens à envoyer par fax, e-mail, etc. à la Subdélégation du Gouvernement d'Almeria, un message exigeant les points suivants :

1. JUSTICE POUR AZZOUZ HOSNI, enquête sur l'origine, l'identification des responsables directs, et sur les causes et circonstances du meurtre
2. JUSTICE ET PROTECTION pour les victimes et les témoins d'agressions xénophobes
3. ARRET des opérations de harcèlement, de fouille et de traitements humiliants envers les immigrés d'El Ejido de la part de la Police locale et nationale
4. POLITIQUE DE COHABITATION PACIFIQUE A ALMERIA

Fax de la Subdélégation du Gouvernement d'Almeria : (0034) 95 02 35 799

Adresses électroniques :
de la Subdélégation du gouvernement à Almeria : pjere@almeria.map.es
de la délégation du gouvernement d'Andalousie : telefono@andalucia.map.es
du Ministère de l'intérieur : < estafeta@mir.es >

Prière d'envoyer une copie au SOC d'Almeria < almeria@ustea.org >
Et au groupe ATTAC Méditerranée < groupe-mediterranee@attac.org >

3.- QUAND CONSTITUTION RIME AVEC MANIPULATION : OU SONT PASSES LE PLEIN EMPLOI ET LE PROGRES SOCIAL DE L'ARTICLE I-3 ?

Les partisans de la Constitution remarquent volontiers qu'elle n'est pas parfaite, mais ajoutent aussitôt qu'elle contient des avancées incontestables. Ils affirment que les sujets sociaux qui préoccupent à juste titre ont toute leur place dans les objectifs de l'Union européenne. Ainsi dans l'article I-3 qui définit ces objectifs, est inscrit un développement fondé sur "une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social ?". Cet objectif est souvent cité comme une preuve définitive de l'intégration de la dimension sociale et il peut effectivement sembler positif. C'est pourtant un modèle de tromperie !
Il faut d'abord savoir que c'est au cours des négociations finales, une fois que le corps du texte était déjà écrit, que l'économie a été qualifiée de "sociale" et que le "plein emploi" a fait son apparition dans l'article I-3. Ces ajouts n'ont été acceptés qu'en échange de l'ajout de l'expression "hautement compétitive". Ce qui est déjà assez significatif si on pense à toutes les régressions subies ces dernières années au nom de la compétitivité ! Mais surtout, cela permet de comprendre qu'il ne s'agit que d'une belle déclaration vide de tout contenu. La Constitution omet en effet totalement de préciser ensuite ce qu'est "l'économie sociale". Le "progrès social" n'a aucune traduction concrète dans le reste du texte, et le "plein emploi" en dehors de son apparition fugitive dans l'article I-3 disparaît complètement ! Le "marché" lui est une réalité tangible qui est déclinée 78 fois.

Progrès social
Le seul endroit où est repris le terme de progrès social est le préambule de la Charte des Droits fondamentaux, dans une expression d'ailleurs assez sibylline : "renforcer la protection des droits fondamentaux à la lumière du progrès social". Ce qui n'engage à rien. Non seulement la Constitution ne dote pas l'Union de compétences ni d'instruments contraignants pour mettre en œuvre le progrès social (elle le fait pourtant minutieusement pour le droit de la concurrence), mais il y a une régression dans les déclarations d'intention par rapport aux traités précédents. Les préambules des traités de Rome et de Nice assignaient en effet comme "but essentiel" à la construction européenne "l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi des peuples". La Constitution a cru bon de le supprimer. A un seul endroit, elle fait référence à "l'amélioration des conditions de vie et de travail" (article III-209) : aux côtés de la promotion de l'emploi, cette amélioration est annoncée comme devant "permettre l'égalisation dans le progrès". Mais l'illusion ne dure que quelques lignes car tout ceci est aussitôt subordonné à "la nécessité de maintenir la compétitivité de l'économie de l'Union".
Décidément, la compétitivité est le critère supérieur auquel tout progrès social est soumis. La "concurrence libre et non faussée" a le rang de guide suprême. La primauté accordée à la compétitivité est synonyme de dumping social car, étant une notion relative, la compétitivité justifiera de rabaisser toujours plus le coût du travail tant qu'il y aura quelque part de plus bas salaires. Alors quand le même article III-209 affirme un peu plus loin que l'égalisation dans le progrès "résultera du fonctionnement du marché intérieur", on ne peut que conclure à une mystification !

Plein emploi
On atteint là le comble de la manipulation. Après l'article I-3, le plein emploi disparaît complètement, même dans la section consacrée à la politique de l'emploi (articles III-203 à 208). Figure simplement l'objectif consistant à "*atteindre un niveau d'emploi élevé*" (article III-205). Le plein emploi est ainsi déqualifié en "niveau d'emploi élevé". Malgré ce rabais, c'est une formulation qui signifie dans le langage normal une volonté de réduire le chômage. Mais pas dans la Constitution. Pour en avoir la définition exacte, il faut se référer *aux lignes directrices de l'emploi*, que le Conseil adopte et dont il suit la mise en œuvre (article III-206). Ces lignes directrices sont définies dans la Stratégie européenne de l'emploi –très libérale- lancée en 1997. Elles montrent clairement qu'il ne s'agit pas du tout de viser la disparition du chômage. Jamais dans les lignes directrices de l'emploi ni dans la Constitution n'apparaît un objectif en terme de réduction du chômage. La Constitution ne mentionne même pas du tout le chômage !
"*Atteindre un niveau d'emploi élevé*" signifie simplement augmenter le "taux d'emploi", le niveau visé est ainsi d'atteindre 70% en 2010. L'objectif réel n'est pas de faire disparaître le chômage mais seulement "d'optimiser" son niveau! Comme c'est difficilement avouable, une pirouette sémantique permet de parler de niveau d'emploi élevé ! On peut remarquer qu'un taux d'emploi de 70% peut tout à fait cohabiter avec un fort taux de chômage : la Finlande a par exemple un taux d'emploi (68%) et un fort taux de chômage (9,2%). Comment peut-on admettre de parler de "niveau d'emploi élevé" avec des taux de chômage de cet ordre?
Le taux d'emploi remplace donc le taux de chômage comme indicateur pilote de la politique de l'emploi. C'est très révélateur de la stratégie

libérale. Celle-ci consiste en effet à combiner l'accroissement de la main d'œuvre avec le maintien d'un volant conséquent de chômage. L'accroissement de la main d'œuvre doit servir à accroître la production et donc les profits. Et un certain volume de chômage est bénéfique pour faire pression à la baisse sur les exigences des salarié-es : c'est le volant "optimal" de chômage cher à la théorie libérale. Il n'y a aucune contradiction entre ces deux aspects puisque l'accroissement de main d'œuvre vise les populations qui sont jusqu'à présent dites inactives, comme les femmes au foyer, la tranche d'âge de 55 à 64 ans et les jeunes.

Ainsi la politique contenue dans la Constitution ne recouvre absolument pas la mobilisation contre le chômage que la lecture candide de l'article I-3 laisse supposer. On peut même anticiper qu'une politique de l'emploi pilotée par l'objectif central d'augmentation du taux d'emploi justifiera plus que jamais le développement de n'importe quel type de petit boulot, puisqu'on ne trouve nulle part de définition exigeante d'une norme d'emploi. En outre la plus grande flexibilité est préconisée. C'est ainsi que l'article III-203 parle de "*promouvoir une main d'œuvre (…) susceptible de s'adapter ainsi que des marchés du travail aptes à réagir rapidement à l'évolution de l'économie*". Au cas où on aurait des doutes sur la signification de cet article, les lignes directrices de l'emploi en éclairent le sens. Dans le paragraphe intitulé "Faire face aux changements et promouvoir la capacité d'adaptation au travail et la mobilité", il est précisé : "*Les Etats membres (…) réformeront les conditions trop restrictives de la législation en matière d'emploi qui affectent la dynamique du marché du travail*". Voilà qui appelle clairement au démantèlement du droit du travail, le Medef peut être satisfait.

En résumé, l'objectif de l'article I-3 visant à une "*économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social*" se révèle vide de tout contenu progressiste. Non seulement plein emploi et progrès social s'évanouissent complètement, mais l'ensemble de la Constitution en est un démenti systématique. Le progrès social est asservi aux impératifs de compétitivité, et en réalité c'est le dumping social qui est organisé. Le "plein emploi" revisité par la stratégie européenne cohabite très bien avec un fort chômage ! Et la politique de l'emploi prescrite dans la Constitution n'est que la promesse d'une plus grande flexibilité et de la dégradation des normes d'emploi.
Finalement, la manipulation qui consiste à annoncer un objectif qui se révèle ensuite en contradiction totale avec le contenu réel de la Constitution, jette le doute sur l'ensemble des belles déclarations qui y sont inscrites. Ainsi, il ne manque pas d'affirmations de principe pour garantir un "niveau élevé": de "protection de la qualité de l'environnement" (article I-3), de "protection de la santé" (article II-95), de "protection des consommateurs" (article II-98), ou encore "d'éducation et de formation" (article III-117). En l'absence totale de définition et de transcription en mesures d'application, on est autorisé à n'y voir qu'un pur effet d'annonce.

Enfin, il est significatif de voir l'objectif d'une "*économie sociale de marché hautement compétitive qui tend au plein emploi et au progrès social*" régulièrement cité par Giscard d'Estaing (et beaucoup d'autres) pour prouver la préoccupation sociale de la Constitution ! Comment lui, qui n'a pas l'excuse d'ignorer le marchandage ultime sur les termes "social" et "plein emploi" et qui sait parfaitement que ces ajouts n'ont rien changé au carcan libéral du texte, comment peut-il mettre en avant cet objectif comme un argument décisif ? Est-ce que cette hypocrisie ne prouve pas au fond qu'il n'y a rien d'autre pour défendre la Constitution qu'une communication mensongère ?

Christiane Marty-
membre du Conseil scientifique d'Attac

****